

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 42  
Votes exprimés : 42  
POUR : 42  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> juillet 2025  
Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –  
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO -  
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**PETITE ENFANCE**  
**CREATION D'UN GUICHET UNIQUE**

Le Président explique que dans le cadre de sa politique en faveur de la Petite Enfance, il est proposé de mettre en place un guichet unique, porté par le Relais Petite Enfance (RPE).

Ce guichet unique a pour vocation de :

- Simplifier les démarches des familles en centralisant les demandes liées à l'accueil des jeunes enfants (crèche, assistantes maternelles, accueil d'urgence...)
- Informer et orienter les parents sur les différents modes d'accueil existants
- Assurer une équité de traitement dans l'instruction des demandes, grâce à un cadre clair et homogène ;
- Servir d'interface entre les familles, les structures d'accueil et les professionnels de la petite enfance
- Assurer une veille active sur l'évolution des besoins d'accueil du territoire, en améliorant la visibilité sur les demandes formulées et les places disponibles (en crèche ou chez les assistantes maternelles). Le guichet unique jouera également un rôle dans la gestion des préinscriptions en crèche et dans le suivi des disponibilités d'accueil chez les assistantes maternelles.

Ce dispositif permettra ainsi de mieux anticiper les besoins futurs, d'ajuster l'offre d'accueil et de nourrir la réflexion stratégique de la collectivité en matière de petite enfance. La mise en œuvre du guichet unique est prévue pour le 15 septembre 2025, en cohérence avec l'entrée en vigueur du règlement d'attribution des places en crèche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mettre en place un guichet unique, porté par le Relais Petite Enfance, à compter du 15 septembre 2025.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 09/07/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com